

209C1184  
FR0000066755-FS0548

15 septembre 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**HAULOTTE GROUP**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 septembre 2009, la société Kempen Capital Management N.V (Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas), agissant pour le compte d'un fonds (1), a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 septembre 2009, le seuil de 5% du capital de la société HAULOTTE GROUP et détenir pour le compte dudit fonds, 1 506 193 actions HAULOTTE GROUP représentant 1 653 575 droits de vote, soit 4,83% du capital et 3,37% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HAULOTTE GROUP.

---

(1) Kempen Capital Management N.V., qui agit pour le compte du fonds Kempen European Participations N.V., est contrôlée par Kempen & Co N.V, elle-même contrôlée par Van Lanschot N.V. Kempen Capital Management N.V. exerce les droits de vote et agit indépendamment de ces dernières.

(2) Sur la base d'un capital composé de 31 190 169 actions représentant 49 118 732 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.